



# I DÉLIBÉRATION 16-2026

## COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 mars 2026

Nombre de Conseillers en Exercice	22
Présents	18
Absents	4
Procurations	2
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du 04 mars 2026 (04/03/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi 09 mars 2026 (09/03/2026) à dix-huit heures (18h00)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (18)** : Xavier CAUX, Christian PORTET, Maria ALEXANDRE, Monique LE MINEZ, Loïc BOULBES, René BARON, Pierre ROUGÉ, Evelyne CHARRASSE, Véronique GARRIGUES, Jacques ESCANDE, Michel MAISONNAVE, Christelle ANDRIEU, Stéphane BOURDONCLE, Jérôme RAYNAUD, Nicolas COMTE, Ludovic BIARD, Marie-Françoise ALBAN, Laurent GIROUSSE

**Excusés avec procuration (2)** Marie-Christine JOLIBERT (procuration Jacques ESCANDE), Mimoun ZAROIL (procuration Maria ALEXANDRE)

**Absents (2)** : Guillaume LACOSTE, Jean-Luc PEISER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### Demande de subvention pour la dévégétalisation de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice

Monsieur le Maire explique que des travaux de dévégétalisation et d'entretien sont nécessaires, chaque année, sur la toiture, les chéneaux et la façade de l'ancienne Cathédrale Saint Maurice.

Il propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Occitanie et du Département de l'Ariège afin de financer ces travaux, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
Travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Prestation intervenant externe spécialisé	5 300 €	Etat - DRAC	2 120 €	40 %
		Région Occitanie	795 €	15 %
		Département de l'Ariège	1 325 €	25 %
		Autofinancement commune	1 060 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 300 €</b>	

REÇU EN PRÉFECTURE  
le 11/03/2026  
Application agréée E-legalite.com

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **Décide** de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre ROUGÉ

Le Maire,



Xavier CAUX

